Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID: 025-252508247-20240618-2024_06_13_33-DE



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation : le 11 juin 2024

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 19h01

En exercice : 45

- Présents : 23

- Ayant pris part au vote : 23

En nombre, les membres :

Ayant donné procuration : 1

Étaient présents :

G.B.M: BAILLY Guillaume; BOUSSET Jean-Marc; CONTINI Jean-Claude; DEVESA Cyril; DUSSAUCY Nadine; JANNIN Jean-Pierre suppléant de M. Vincent FIÉTIER; GAGLIOLO Lorine; HUOT Daniel; JACQUIN Denis; JOUFFROY Jean-Marc; LAMBERT Marie; LEGAIN Olivier; MAILLARD Valérie; MÉNESTRIER Jean-François; NAPPEZ Anthony; PARIS Daniel; POUJET Yannick;

C.C.L.L: CRETIN Emmanuel; GARNIER Christophe; MONNIER Alain; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M: AUBRY Didier; GAUTHIER André

Résultat du vote :

- Pour: 24

Contre : 0

Abstentions: 0

Étaient excusés :

G.B.M: BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY; BERNARD Franck; BOURGEOIS Agnès; CAULET Claudine; COUDRY Sébastien; FIÉTIER Vincent; LAIDIÉ Franck; MAGNIN-FEYSOT Christian; MICHEL Marie-Thérèse; PHILIPPE Lionel; ROUX Jean-Hugues; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT;

C.C.L.L : COULET Gérard ; MESNIER Christian ; NICOLET Mickaël

C.C.V.M:

Secrétaire de séance : MONNIER Alain

Procuration de vote:

Mandant: MESNIER Christian

Mandataire: STADELMANN Jean-Claude

ID: 025-252508247-20240618-2024_06_13_33-DE



ÉCOCENTRES

MARCHÉ POUR LE RENOUVELLEMENT COMPLET DU MATÉRIEL DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES ACCES PAR BADGE

Rapporteur: Monsieur Didier AUBRY, Vice-Président

Dès 2013, le SYBERT a mis en place des dispositifs de contrôle des accès par badge. Titulaire du marché, la société TRADIM s'est chargée, outre la fourniture et le paramétrage du logiciel de gestion centrale, de fournir, poser et mettre en service les éléments physiques des dispositifs : barrières d'entrée et de sortie, borne d'identification, boucles de sécurité au sol,

La maintenance du matériel, confiée à un prestataire extérieur, devient problématique car les pièces, permettant de réparer les bornes d'identification, anciennes et obsolètes, se raréfient. De même, les barrières d'entrée et de sortie, dont certaines effectuent plus de 100 000 cycles par an, arrivent en fin de vie.

Il est donc proposé de remplacer l'ensemble des dispositifs par des modèles récents, par le biais d'un nouveau marché de fournitures ; sont concernés :

- les 16 bornes d'identification;
 - o Chaque borne sera équipé d'un lecteur de badge RFID mais aussi, et c'est une nouveauté, d'un lecteur de QR Code permettant la dématérialisation du badge d'accès sur un smartphone ;
- les 16 barrières d'entrée des sites ;
 - o Chaque barrière d'entrée sera sécurisée : 1 boucle de sécurité et un détecteur ultrasonique :
- les 19 barrières de sortie des sites (certains sites ont 2 voies de sortie);
 - o Chaque barrière de sortie sera également sécurisée : 2 boucles de sécurité et un détecteur ultrasonique.

Seul le logiciel de gestion centrale des données peut être conservé en l'état et pourra être réimplanté dans les bornes d'identification. Une extension du logiciel permettra la création d'un QR Code par compte usager en lieu et place du badge RFID.

Le budget global de la consultation à lancer est estimé à 350 000 € HT, comprenant la fourniture des éguipements, leur mise en place et la mise en service (intégration du logiciel et paramétrage).

Il faut noter que la société TRADIM détient la propriété intellectuelle exclusive du logiciel ECOCITO MANAGER, qu'elle commercialise et maintient en bon état de fonctionnement dans son environnement d'exploitation ; à ce titre, elle est la seule à assurer la maintenance corrective et évolutive de ce logiciel et à avoir accès aux sources et programmes exécutables (exclusivité).

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre un marché, sans mise en concurrence, avec la société TRADIM. La durée de mise en œuvre de ce renouvellement par ce marché sera fixée à 12 mois à partir de sa notification.

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le renouvellement complet des dispositifs de contrôle des accès des écocentres et sur le lancement

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

ID: 025-252508247-20240618-2024_06_13_33-DE

d'une procédure de marché public, sans mise en concurrence avec la société TRADIM, en raison de son exclusivité à fournir les dispositifs relevant du logiciel de gestion centrale des données.

> Pour extrait conforme, Le Président du SYBERT, Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité absolue.

Olu on

Secrétaire de séance, **MONNIER Alain**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID: 025-252508247-20240618-2024_06_13_33-DE

